

ASSOCIATION GADJE VOYAGEURS 64
Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2021

Etaient présents :

En qualité de membres actifs

- M. Gérard JULIEN, Président,
- M. Michel COUAILLIER, Vice-Président,
- M. Patrick NANCY, vice-Président,
- M. François COLLET, secrétaire,
- Mme Lucette GUILLONNEAU, Présidente d'honneur,
- Mme Nicole CATUHE, Membre du Bureau,
- Mme Pierrette GABORIAUD, Membre du Bureau.

En qualité de membres associés

- M. MERCIER Pascal, représentant la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Excusés :

- Mme Valérie ARROCENA qui a donné pouvoir à Gérard JULIEN,
- Mme Chantal MORNET-PERRIER qui a donné pouvoir à Michel COUAILLIER,
- Mme Annick MAUPEU qui a donné pouvoir à M. François COLLET ;
- M. Yves SOLANS qui a donné pouvoir à M. Gérard JULIEN,
- Mme HOURQUET, représentant de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque,
- M. Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- Mme Anne SAOUTER, Vice-Présidente de la Communauté des Communes du Haut Béarn
- M. Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte Marie et Président de la Communauté des Communes du Haut Béarn,
- Mme Sonia RIVAUD, Responsable d'antenne Béarn de l'Office 64 de l'Habitat,
- Monsieur François BAYROU, Maire de Pau et Président de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées,
- Monsieur Samuel SCHIRO, Directeur du Centre Social Lo Solan à Mourenx,
- Madame Véronique MOREAU, Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur Patrice LAURENT, Maire de Mourenx et Président de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez.

Assistaient également :

- Mme NOLLEVALLE Laurence, Directrice du centre communal d'action sociale de Lons
- Mme ORDOQUI Laetitia Assistante sociale, SDSEI Pau-Berlioz,
- Mme DOS SANTOS Ines, Coordinatrice médico-sociale au CCAS de Pau,
- Mme GOYENECHÉ Aude, Coordinatrice médico-sociale au CCAS de Pau,
- M. HUET Jérôme, Directeur du SDSEI Pays des Gaves,
- Mme BOURNOT Marie-Claire, Conseillère Sociale à Pau Béarn Habitat,
- Mme LIOPART Marine, Chef de service à la CAPBP,

en qualité de commissaire aux comptes de l'association

- Mme Isabelle PORTE, représentant le Commissaire aux Comptes

en qualité de salariés de l'association

- M. Arnault GIMENEZ, Directeur,
- Mme Marianne PUCHEU, Adjointe de Direction,
- Mme Faustine CESCAU-MAILLARD, Conseillère en Economie Sociale et Familiale,
- Mme Marielle DARRIEUX, Educatrice spécialisée,
- Mme Marine BILLEMONT, Secrétaire chargée de domiciliation,
- Mme Cécile MALPELI, Infirmière,
- Mme Audrey NOUGUEZ, Assistante sociale,
- Mme Camille SABALOT, Conseillère en Economie Sociale et Familiale,
- Mme Céline DURAN, Secrétaire chargée de domiciliation,
- M. Clément GRAZIDE, Animateur
- Mme Magali MARTEL, Comptable,
- Mme Anne-Laure LAPORTE, Chargée de la référence unique RSA Pro.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre l'Assemblée Générale en indiquant les membres qui se sont excusés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020

Ce compte rendu, qui pouvait être consulté sur le site de l'Association et dont le Président donne un résumé, ne suscite aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

Le Président donne lecture du rapport moral ci-annexé. En liminaire, il remercie ainsi les participants pour leur présence et leur soutien, remercie la direction du Centre social de la Pépinière pour avoir mis à disposition la salle permettant de tenir l'Assemblée Générale et salue la mémoire de Patrick SAVARY, administrateur récemment décédé. Il donne ensuite les éléments saillants de l'année écoulée, évoque la question des locaux de l'Association, trop exigus à Pau et en mauvais état à Bayonne, et termine son propos en mettant en lumière le partenariat actif de l'Association dans la vie de la FNASAT (Fédération des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les gens du voyage).

RAPPORT FINANCIER 2020

A la demande du président, le Directeur présente les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils sont annexés au présent compte rendu.

S'agissant des charges, les achats sont en hausse de 4.000 € par rapport à l'année précédente, en lien avec la Covid et le recrutement de nouveaux agents, les services extérieurs sont stables, les frais de personnel – qui représentent 77% des charges - sont en diminution, repassant sous la barre des 500.000 € qu'ils avaient franchie il y a plusieurs années, les frais de déplacement sont également en baisse en raison de la Covid et les amortissements sont en hausse du fait de l'acquisition du camion aménagé et du réaménagement de l'accueil des locaux de Billère. Au total, les charges sont inférieures de 10.000 €, soit 2%, à celles de l'exercice 2019.

Du côté des produits, les prestations de services sont en hausse de 18.000 € et atteignent 50.000€ (hors prestations CAF), ce qui répond à la volonté du Bureau pour compenser la baisse des subventions. Une étude a ainsi été réalisée pour la Communauté de communes des Luys en Béarn et une autre engagée pour la Communauté de communes du Haut-Béarn, à quoi s'ajoute la contribution perçue depuis plusieurs années pour l'intervention réalisée pour la Communauté de communes de Lacq-Orthez. Les concours de l'Etat sont en légère augmentation grâce à la subvention pour l'intermédiation locative, de même que les concours du Département grâce à la réponse à

l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par cette collectivité pour le suivi des collégiens. Les subventions des communes continuent de diminuer. Enfin, les concours de la CAF sont stables. Au total, les produits sont supérieurs de 10.000 €, soit 1,6%, à ceux de l'exercice précédent.

Le résultat global pour l'exercice 2020 est ainsi un excédent de 34.290 €, qui présente un caractère tout à fait exceptionnel, lié notamment à l'augmentation des prestations de services, et aux effets de la Covid (baisse de certaines charges, perception d'indemnités journalières pour les agents placés en congé maladie pour garder leurs enfants durant le premier confinement).

Le Président explique que la baisse des subventions de communes est justifiée par celles-ci par le transfert de la compétence pour les aires d'accueil des gens du voyage aux communautés de communes et d'agglomération, alors même que cette compétence se limite à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion de ces aires, ce qui ne recouvre pas la totalité des actions en faveur de cette population (scolarisation, santé...). Par ailleurs, les communautés tendent à internaliser certaines actions, recrutant pour cela du personnel, et nous imposent de plus en plus de passer par la procédure des marchés publics pour répondre à leurs demandes d'intervention, ce qui, précise le Directeur, nous met en concurrence avec des partenaires locaux ou avec de grands groupes nationaux.

Mme Porte, qui représente le commissaire aux comptes rappelle pourquoi un commissaire aux comptes est obligatoire pour l'Association (plus de 153.000€ de subventions publiques), indique la nature du contrôle exercé et conclut que le commissaire aux comptes certifie sans aucune réserve la sincérité et la régularité des comptes 2020.

Le Président soumet aux votes le rapport moral, le rapport financier et le report à nouveau du résultat. Ces trois votes sont acquis à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

A la demande du Président, et en lieu et place du traditionnel rapport d'activité exhaustif – mis à disposition des participants en version papier -, le Directeur présente une petite vidéo qui met en lumière les éléments les plus marquants de l'année 2020, savoir le réaménagement de l'accueil des locaux de Billère, la refonte du site internet, les prêts caravanes, l'intermédiation locative, la médiation locative, les interventions en matière de scolarisation et de santé, les animations (fabrication de jeux en bois, sorties, ateliers jeunes) l'accompagnement des travailleurs indépendants, le diagnostic pour la Communauté de communes des Luys en Béarn et la référence unique pour les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) social.

En complément de cette vidéo, le Directeur expose les mesures prises pour faire face à la pandémie : durant le premier confinement, le service de domiciliation (l'accueil) a été fermé quinze jours, puis a rouvert « en mode drive », le courrier étant remis aux intéressés par la fenêtre. Des ordinateurs portables et un logiciel ont été acquis pour permettre le télétravail. Des interventions ont été réalisées à la demande de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau (sur le territoire de laquelle des gens du voyage s'étaient installés) et à la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé) (visite de la plupart des lieux d'installation des gens du voyage pour expliquer les gestes barrière...). Pour combattre la déscolarisation massive, les familles ont été accompagnées pour réaliser l'instruction à domicile dans les conditions légales (déclaration en mairie, qui déclenche un contrôle...lequel conduit le plus souvent à l'obligation de reprendre la scolarisation à l'école à la prochaine rentrée).

Le Directeur évoque également la prise en charge, à la demande du Département, de la référence unique pour une trentaine de bénéficiaires du RSA social, ce qui passe par la signature d'une convention avec chaque bénéficiaire, aux termes de laquelle celui-ci prend un certain nombre d'engagements (démarches actives en vue de trouver un travail, scolarisation des enfants...). Lucette

GUILLONNEAU rappelle que cette démarche de responsabilisation des gens du voyage, qui était déjà mise en œuvre par l'Association du temps du RMI (Revenu Minimum d'Insertion), s'inscrit parfaitement dans la philosophie de l'Association, qui œuvre pour que les gens du voyage aient accès à leurs droits mais respectent aussi leurs devoirs.

Mme GOYENECHÉ indique que la volonté du Département est que des contrats soient signés avec tous les bénéficiaires du RSA. Le Directeur lui répond que pour ce qui la concerne, l'Association y est favorable, mais que ceci pose un problème de moyens, sachant que les subventions qui lui sont allouées par le Département n'ont pas été augmentées pour tenir compte de cette nouvelle action, alors que la prise en charge de la référence unique entraîne un surcroît d'activité (signature de la convention, rencontre trimestrielle...).

Le Directeur évoque également le service de domiciliation sur Bayonne : l'agrément accordé par le Préfet à cet effet est limité à 50 personnes, alors qu'il en concerne d'ores et déjà 53, une demande ayant été déposée pour porter l'agrément à 150 personnes.

Enfin, le Directeur fait état des problèmes posés par les locaux utilisés par l'Association : sur Billère, ils sont trop exigus et l'étude et les devis réalisés en vue d'aménager le deuxième étage font ressortir un coût très largement supérieur à celui qui avait été estimé initialement ; sur Bayonne, les locaux sont très vétustes. Dans les deux cas, toutes les options sont maintenant ouvertes, en ce compris celle d'un éventuel déménagement.

Ce rapport d'activités ne suscitant aucune question ou observation, le Président le soumet au vote de l'assemblée, qui l'approuve à l'unanimité.

PERSPECTIVES 2021 – 2022

A la demande du Président, le Directeur fait état de quelques-unes des actions de l'année en cours ou de la suivante :

- Le renouvellement des contrats de projet avec la CAF ;
- Le développement d'une activité d'écrivain public grâce aux crédits obtenus de l'Etat à la suite de l'appel à projet pour la lutte contre l'illectronisme (crédits qui permettront de financer un poste dédié à Pau et un demi-poste à Bayonne). Le Président souligne à ce propos la nécessité d'un accompagnement spécifique des gens du voyage afin de leur permettre d'accéder à terme aux dispositifs de droit commun ;
- Le partenariat avec la FNASAT, avec laquelle l'Association a cependant un différend en ce qui concerne l'action en matière de santé : la FNASAT promeut en effet la mise en place de « médiateurs de santé » ayant une formation dans le domaine social ou sociologique, alors que notre Association, forte de sa longue expérience en la matière, estime plus efficace de disposer de personnels ayant une formation médicale (infirmière en l'occurrence).

En prise avec ce dernier point et à l'invitation du Président, Marianne PUCHEU relate le succès de la campagne de vaccination contre la Covid effectuée sur l'agglomération paloise par un médecin et une infirmière de l'hôpital, accompagnés par Marianne PUCHEU et Cécile MALPELI, avec le camion aménagé.

Le Président évoque également le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage récemment approuvé : ce Schéma prévoit des comités locaux de suivi, auxquels l'Association est associée. Cependant l'Association constate quelquefois une inadéquation entre les préconisations du schéma et les besoins du terrain, ainsi que le montre l'exemple de la Communauté de communes des Luys en Béarn : sur son territoire, le schéma prévoit un terrain

d'accueil, qui n'est pas adapté pour le petit groupe qui séjourne tous les ans quelques jours au printemps et en automne, sans que cela pose de problème particulier, mais il n'est pas non plus adapté pour les quelque 150 caravanes qui viennent de s'installer ces derniers jours sans autorisation sur des terrains à Serres-Castet.

Le Président mentionne enfin le problème posé par l'activité de ferrailage qui s'est développée en toute illégalité à proximité immédiate de l'habitat adapté des Angles à Oloron Saint Marie : il en résulte une pollution d'autant plus préoccupante que des familles se sont installées, tout aussi illégalement (mais avec l'accord de la collectivité), sur le site de ferrailage. L'une des difficultés -qui n'est pas propre au site des Angles - est que l'on ne sait pas comment l'activité de ferrailage pourrait être poursuivie par les gens du voyage compte tenu des normes à respecter.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de Gérard JULIEN, Pierrette GABORIAUD, Yves SOLANS et François COLLET est parvenu à expiration et tous les quatre sont candidats à leur renouvellement. Ce renouvellement est acquis à l'unanimité des votants.

ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

En dernier lieu, le Président fait part à l'assemblée générale de l'adhésion à l'association de M. Jean-Louis DUHOURCAU, architecte à Bayonne (concepteur de l'opération d'habitat adapté de Biarritz) et de M. René TEXEIRO enseignant à la retraite (auteur d'un conte pour enfants).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, le Président remercie encore les participants et clôt l'Assemblée Générale 2021

Le Président

Le Secrétaire

Gérard JULIEN

François COLLET